FR.c.9 11808

OPINION

DE M. DUMAS,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE

Sur le Rapport du Comité Diplomatique concernant l'Office de l'Empereur ;

Du 18 Janvier 1792,

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Case FRC 17887

MESSIEURS,

POUR avancer utilement dans la discussion dont vous êtes occupés ; pour ne pas m'égarer dans le vague des suppositions, je vais d'abord marquer le point où nous sommes, & resserrer la question dans le cercle & dans les termes de la constitution.

Nous avons reconnu que nous étions dans le cas d'hostilités imminentes ; nous avons des droits à conserver par

THE NEWBERRY LIBRARY

la force des armes, & le roi nous en a notifié les motifs ; nous les examinons, nous prenons en considération la notification du roi ; mais nous ne délibérons pas sur la guerre, parce que la proposition formelle & nécessaire ne nous en a point été faite.

L'effet qui résulte aux yeux de toutes les puissances attentives à nos démarches, de l'harmonie qui règne entre le corps législatif & le roi, doit nous engager à examiner mûrement cette question ; & les mesures résolutives prises par sa majesté, acquerront plus de force par la publicité de nos débats, & par le mouvement qu'ils imprimeront à l'opinion publique.

Les pièces principales qui vous ont été notifiées, sont :

1°. Le décret de commission & de ratification du *conclusum* de la diète ;

2°. La lettre de l'empereur au roi de France ;

3°. L'office de l'empereur en réponse à la communication qui lui a été donnée, des premières démarches du roi auprès de l'Electeur de Trèves, à cet égard ;

4°. Les deux offices de l'électeur de Trèves, relatifs à la dispersion des rassemblemens des émigrés.

Votre comité, Messieurs, vous a représenté l'analyse de ces pièces ; il les a comparées aux traités qui lient réciproquement la France & l'Empire ; & cette méthode devoit le conduire à établir d'une manière plus précise notre situation vis-à-vis de l'empereur & des princes.

En me fondant sur les mêmes autorités pour démontrer la justice de notre cause, j'appellerai votre attention sur des développemens qui m'ont paru nécessaires ; je dirai la mesure & la réalité de nos ressources ; enfin je mettrai en évidence les principes de politique indépendante qui conviennent à la France libre, & dont sa situation géographique lui assure les avantages.

La protection déclarée accordée aux réfugiés français ;

eſt une infraction manifeſte aux traités de Munſter, de Nimègue, de Riſwick & de Bade. On trouve, article premier du traité de Riſwick, qu'aucune des puiſſances contractantes ne pourra rien faire au préjudice ou déſavantage l'une de l'autre, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ni donner aucun ſecours à ceux qui trameront, *molientibus*, contre l'une d'entr'elles, ni recevoir, protéger ou aider, en quelque manière que ce ſoit ou puiſſe être, les ſujets rebelles ou réfractaires : *Alteriusve ſubditos rebelles ſeu refractarios recipere, protegere aut juvare quâvis ratione poſſit aut debeat.*

Nous ſommes donc ici dans toute la force de notre droit; & vis-à-vis des électeurs, nous ſommes auſſi dans une juſte meſure, parce que nous n'avons fait éclater nos plaintes que lorſqu'il ne leur eſt plus reſté aucun prétexte pour colorer leurs mauvaiſes intentions. Ils n'auroient pas manqué de traiter d'injuſtes provocations les explications que nous leur aurions demandées, avant que les émigrés fuſſent armés, & qu'ils euſſent par les actes publics de leurs chefs, & les dénominations de leurs troupes, conſtaté leur rebellion ſous la protection des électeurs qui leur avoient donné aſyle.

Plus nos démarches ont été régulières & prudentes, & plus la nation françaiſe a dû ſe montrer confiante à l'égard de ſes voiſins, généreuſe envers ſes ennemis, indulgente pour des français égarés; plus auſſi elle a droit d'exiger aujourd'hui la fidèle exécution des traités, & la réparation la plus prompte des torts qui lui ont été faits.

Il n'y a point d'exemple dans l'hiſtoire ancienne & moderne, qu'une telle violation ait été ſoufferte ou ſoit reſtée impunie.

La France d'une part, l'empereur, & l'Empire de l'autre, ne ſe ſont-ils pas mutuellement garantis leurs poſſeſſions reſpectives, la paix & le bon voiſinage? La Suède,

qui eut tant de part à ces mémorables traités, n'en eſt-elle pas demeurée garante ?

Si fatigués du joug de la féodalité, les peuples d'outre-Rhin ne vouloient plus de cet amas incohérent de loix défigurées, dont le traité de Weſtphalie a ſoutenu le chancelant édifice ; ſi tranſportant au milieu de nous leurs richeſſes & leurs armes, ils formoient ſous la protection de nos formidables barrières de nombreux bataillons pour conquérir leur terre natale à la liberté, pour faire diſparoître juſqu'au ſouvenir des titres de domination, & ce mêlange informe de ſervitude & d'indépendance, je demande ſi les électeurs effrayés ne réclameroient pas d'abord la garantie de la France, qu'ils ont ſi légèrement abandonnée : ils vous rappelleroient ſans doute les conditions du traité, & ils ſe ſouviendroient qu'alors ils déſirèrent ardemment cette même garantie contre la trop grande influence des premières puiſſances germaniques, à la merci deſquelles les met aujourd'hui leur imprudente conduite ; & l'empire lui-même, ſi, à la fin, convaincu du danger que fait courir à tous les autres membres l'union contre nature des deux puiſſances rivales qui ſe partageoient l'influence, & ſe contrepeſoient réciproquement ; ſi, dis-je, l'empire portoit les yeux vers ſon protecteur & ſon ami naturel, n'invoqueroit-il pas ce même traité de Weſtphalie & la garantie françaiſe à laquelle ils n'ont jamais eu recours en vain (1)? Les princes nous demanderont-ils quelle réparation nous paroîtra ſuffiſante, quelle preuve de bon accord nous prétendons exiger? celle qu'ils exigeroient eux-mêmes, l'expulſion des rebelles & la décla-

(1) Il faut donc faire parler ici la vérité & la juſtice, appuyées de toutes les vertus & de toutes les forces d'un peuple libre, & non pas la ſourde vengeance qui, pour être entourée de proſcriptions & d'anathêmes, de diſcorde & d'hypocriſie, n'en porte pas des coups plus sûrs.

ration cathégorique & conforme aux traités, qu'ils ne prêteront leur territoire à aucune préparation d'hostilités contre la France, mais qu'au contraire, pour rendre efficace la garantie promise, ils s'opposeront autant qu'ils le doivent, soit dans les termes des traités qui leur sont communs, soit pour leurs obligations réciproques, comme membres du corps germanique.

Comment ces mêmes princes, violateurs des traités, osent-ils, sur l'effet d'un article du traité de Munster, qu'ils pouvoient tout au plus regarder comme équivoque, & sur lequel nous offrons de les satisfaire, réclamer l'intervention des puissances garantes, lorsqu'ils enfreignent avec la plus aveugle audace les bases fondamentales de ces mêmes traités.

Votre comité, Messieurs, vous ayant proposé d'écarter pour ce moment de vos discussions tout ce qui est relatif aux réclamations des princes possessionnés en Alsace, je n'entrerai pas dans le fond de cette question, & me contenterai de dire que les traités ont si bien établi la souveraineté de la France sur toute l'Alsace, & la cession en est si claire & si authentique par l'article 7 & par la clause qui termine la réserve exprimée dans l'article 87, qu'il est impossible de se refuser de bonne foi à une telle évidence; mais cette branche de la grande question qui nous occupe ne devra être reproduite que dans le cas où les princes possessionnés en Alsace, persistant dans les principes absolus, mais erronés, qu'ils ont établis à la diète, & qui ont été la base du concluſum ratifié par l'empereur, nous forceroient à faire valoir nos droits & à repousser par la force la violence par laquelle ils voudroient rétablir un ordre de choses incomparible avec l'exercice de notre souveraineté qu'ils ne peuvent ni contester ni modifier.

Sans doute si nous obtenons une juste & solide satisfaction, nous nous empresserons de dissiper les derniers nuages sur la question des restrictions prétendues; pourquoi

ſuppoſe-t on d'avance que toute explication à cet égard ſera vaine ? pourquoi prévoir & diſcréditer à-la-fois la médiation naturelle & très-utile de l'empereur qui a fait la ceſſion primitive tant en ſon nom que pour l'empire? Quelle marque plus certaine pourrions-nous exiger de ſa bonne-foi, que celle de diſſoudre de ſa main le ſeul prétexte des réclamations ?

Mais j'écarte pour le moment toute intervention de l'empereur comme chef de l'empire dans l'affaire des princes poſſeſſionnés ; je ne conſidère que ſes obligations vis-à-vis de la France. 1°. L'empereur doit, comme chef de l'Empire, procurer l'exécution des traités dont il eſt garant ; c'eſt à lui de s'oppoſer aux infractions qui pourroient y être portées par quelques membres du corps germanique. Il doit donc opérer lui-même la diſperſion des français rebelles & réfractaires qui trouveroient aſile & protection auprès d'aucun de ſes co-états.

2°. Comme allié de la France, il doit, aux termes du traité de 1756, article 5, garantir & défendre contre les attaques de quelque puiſſance que ce ſoit, & pour toujours, *tous nos états, provinces & domaines.*

3°. Enfin il nous doit ſes bons offices les plus efficaces pour empêcher l'invaſion dont nous ſerions menacés, *article 5 du même traité.* Enfin ſi nous étions attaqués, la maiſon d'Autriche nous doit les ſecours ſtipulés par les traités.

L'Eſpagne n'a pas avec nous des obligations moins rigoureuſes ; le traité de 1761 a tellement lié les puiſſances contractantes, qu'elles doivent (aux termes de l'article 26) ſe confier réciproquement leurs alliances & leurs négociations, lorſqu'elles auront rapport à leurs intérêts communs.

Tels ſont les titres irréfragables de nos juſtes prétentions & les motifs par leſquels nous devons obtenir ou

de la juſtice & de la bonne-foi de nos alliés, ou par la force des armes, le redreſſement des infractions par leſquelles nos droits ſont léſés.

Mais avant de me réunir aux préopinans pour exiger non ſeulement des réponſes ſatisfactoires & cathégoriques, mais encore les effets qui doivent les ſuivre, & qui ne ſont qu'une conſéquence néceſſaire de l'exécution des traités & la confirmation de la garantie réciproque ; j'ai penſé que quelques réflexions ſur les avantages de notre ſituation militaire, & l'uſage que nous en devons faire, venoit naturellement à l'appui du ſyſtême de politique indépendante qui convient à notre ſituation.

C'eſt vainement qu'on a voulu nous dénoncer à l'Europe comme une horde de furieux qu'il falloit contenir, & donner à nos préparatifs de guerre l'apparence de la menace d'une incurſion dévaſtatrice digne des peuples barbares, nos ſentimens ſont connus, & aucune violence ne démentira la déclaration ſolemnelle renfermée dans l'adreſſe au roi.

Ces électeurs ſi fiers de réfléchir quelques foibles rayons du pouvoir ſouverain, ont préparé par leur imprudence la terrible commotion dont ils ſe montrent épouvantés, elle ſera certainement l'effet, je ne dis pas de nos premiers ſuccès, mais de nos premiers mouvemens ; mais nous n'avons pas beſoin pour cela de deſcendre à des moyens de corruption ; nous n'avons pas beſoin de ſéduire des ſoldats, ni de falſifier les monnoies ; & quoiqu'on en diſe, nous ne ſemerons pas d'avance tous les maux qu'enfante la guerre ; nous les écarterons, s'il ſe peut, de ces fertiles contrées.

Ce ne ſont pas les peuples que nous devons traiter en ennemis ; car ſi les princes qui les gouvernent ont enfreint les traités préſervateurs de la paix, ils ont léſé leurs peuples autant que nous ; ils nous ont donné à défendre une

cauſe commune. Ceux-ci participent déja aux bienfaits de la révolution françaiſe; & par-tout où les terreurs du tyran, la prudence du magiſtrat, la bienfaiſance du prince (car j'aime à reconnoître qu'il en eſt de bienfaiſans) ont mitigé les excès de la féodalité, par-tout le corvéable, le ſerf, le contribuable, ſoulagés nous adreſſent des témoignages de reconnoiſſance, & diſent; c'eſt à l'exemple de la France que nous devons ces bienfaits.

J'examine uniquement l'emploi régulier de nos forces, & la diſpoſition générale qu'il conviendroit d'en faire tout-à-l'heure ſi l'on nous force à la guerre.

Comme je ne dis ici que des choſes certaines que la topograhie & l'hiſtoire des guerres précédentes confirment, je ne crains pas plus d'être accuſé de jactance par nos ennemis que d'indiſcrétion par vous; & au mépris d'une étroite & vaine politique, je dis au peuple ce que la nature a déja fait pour la défenſe de notre liberté, & ce qui doit fonder ſa confiance & ſa conſtance à défendre une ſi belle cauſe.

Nos armées ſeront très-inceſſamment en état d'agir en maſſe; & d'après le compte qui vous a été rendu par le miniſtre de la guerre, lorſque l'Aſſemblée aura délibéré ſur les différentes propoſitions du roi, rien ne manquera à leur organiſation.

Si l'on conſidère la poſition de ces trois armées, chacune couvrant un front de frontière différente, compoſée de l'eſpèce de troupes & d'armes qui convient à la nature du pays, ayant ſes moyens particuliers, pouvant agir iſolément, & pourtant d'une manière correſpondante, ſi on obſerve le cours des rivières navigables qui toutes coulent de nos départemens dans les provinces voiſines, d'où on ne peut les remonter ſans beaucoup de peine; avantage inappréciable qui aſſure la facilité des tranſports, & offre une ſuite d'excellentes poſitions de

guerre ; si l'on ajoute à ces avantages celui d'être soutenus par une chaîne de places fortes & de postes fortifiés, d'avoir derrière soi sur chacun des trois fleuves de grands entrepôts de guerre, on jugera de la facilité que nous aurons d'entreprendre & de conduire avec vigueur de grandes opérations ; tandis qu'une armée composée de contingens de l'empire, c'est-à-dire, de cent pièces rapportées, qui même ne sont pas encore façonnées, n'aura pas dès la première année cette unité, cet ensemble de forces nécessaires à une grande entreprise.

Si cette armée, dès l'ouverture de la campagne, n'est pas plus forte que la nôtre, comment enveloppera-t-elle un pays immense ; comment contenir à-la-fois ces trois masses d'armées françaises ? Ils seront pénétrés & désunis par de telles positions, que la communication & le concert de leurs opérations deviendront impossibles.

Si au contraire l'armée alliée est nombreuse, elle rencontrera dans la nature du pays des difficultés d'un autre genre ; ses opérations seront lentes, leur concert sera difficile ; & cette invasion si rapide & si certaine aux yeux de ceux qui prennent leurs vœux pour leurs espérances, ne pourra être tentée qu'après avoir battu nos armées, forcé les lignes & les positions où elles se retireroient, pour recevoir de nouveaux & puissants renforts ; assiégé les plus fortes places de l'Europe, dont aucune ne peut être négligée, à cause de l'appui qu'elles se prêtent, à cause du prodigieux nombre de combattans qui s'y retireroient, & des magasins immenses qui s'y seroient formés avec une célérité que ceux-là seuls peuvent croire qui connoissent bien le caractère français, & les ressources déjà préparées, & celles que la fertilité du pays nous assure.

Voilà les grandes probabilités dans le cas d'une guerre générale, que je crois que nous pourrions soutenir plus long-temps qu'on ne pourroit nous la faire. Notre position actuelle est évidemment meilleure que celle des puissances

qui pourroient être tentées de protéger le parti des rebelles.

Ce n'eſt pas avec des armées très-nombreuſes qu'on peut entreprendre avec ſuccès une campagne d'hiver, & le genre de guerre que nous aurions à faire ; mais bien avec des corps de troupes formées de l'élite de nos armées, ou plutôt (car on ne parviendroit pas à choiſir parmi les ſoldats français, quand il faudra combattre pour la liberté) en ne prenant que la partie de ceux qui ſe trouveront le plus en état, ſoit par ſa force, ſoit par l'inſtruction, de marcher les premiers. Que le roi annonce cette diſpoſition, & l'on verra quelle émulation, quelle ardeur vont s'allumer, quelle ſubordination, quelle ſobriété vont s'établir à l'envi, pour s'aſſurer l'honneur de marcher les premiers. C'eſt avec ces corps de troupes, plus mobiles que de grandes armées, toujours ſurabondamment pourvus, toujours tenus au complet, appuyés par une artillerie & par toutes les machines de guerre au-delà de leur proportion, qu'on entreprend & qu'on exécute de grandes choſes. Ce n'eſt plus un ſecret pour les hommes de l'art : il eſt une proportion d'armée préférable à un très-grand nombre, par l'eſpèce de troupes, par l'extrême vigueur & la légèreté des mouvemens. C'eſt-là ce que nous avons à préſent, & ce qu'aucune puiſſance ne peut nous oppoſer ; mais pour agir avec confiance avec de tels corps, il faut pouvoir les alimenter facilement, former, à l'abri de ſes places fortes, les moyens de réparer à l'inſtant toutes leurs pertes. Votre comité militaire eſt prêt à vous préſenter un mode de recrutement, dont les principes ſont puiſés dans l'eſprit de la conſtitution, & dont les réſultats ſatisferont pleinement votre ſollicitude ſur ce point important.

Quand avec de tels moyens on a des communications ouvertes & ſûres, on porte avec avantage la guerre au-dehors, & on y va choiſir ces poſitions principales, qui ſont la clef des grandes barrières de la nature, & qui dé-

cident bien plus sûrement que le nombre, du succès d'une campagne.

J'arrête ici mes conjectures sur les opérations de guerre, & ne crois pas devoir les développer davantage, jusqu'à ce qu'il me soit permis de le faire en présence de nos ennemis.

Ne croyez pas que les généraux les plus expérimentés de l'Europe traitent de chimères ces projets d'opérations; les Français réfugiés ne leur parlent que d'anarchie & de confusion, que d'indiscipline & d'imprudence; ils comparent cette ardeur & ces élans de nos braves gardes nationales & de nos troupes de ligne, aux cris de guerre des nations incivilisées; &, comme je l'ai dit plus haut, ils représentent nos premières hostilités comme une inondation qui effraiera bientot les peuples, les armera contre les propagateurs de la liberté. Non: qu'ils le sachent, nos opérations seront vives, mais régulières, mais calculées précisément, parce que nous sommes riches en hommes, & que l'excellente composition de nos corps d'armée nous permettra d'en faire une grande économie. Nous ne punirons pas les habitans des fautes de leurs princes; & si ceux-ci ont destiné leurs possessions à servir de théâtre à cette mémorable guerre, nous nous efforcerons de leur faire préférer les camps français.

J'ai démontré la justice de notre cause; j'ai relevé les avantages de notre situation militaire; j'ai prouvé que pendant que nos forces s'accroissent, il convient au caractère français de les mettre en action: je vais examiner les moyens de presser le dénouement, & de rompre toutes les trames, tous les fils épars de cette grande intrigue.

Ici, Messieurs, je diffère d'opinion avec l'orateur qui m'a précédé, & me garderai bien de justifier avec témérité l'aveugle résolution de combattre. Je ne supposerai pas d'avance l'impossibilité d'aucun redressement, je presserai cette solution indispensable; mais je ne gâterai pas une si

belle cause par d'inutiles provocations, par la haine, la méfiance, le refus de croyance à toute foi publique.

Je ne sais où tendent ces principes d'isolement politique, cette rejection de nos alliances actuelles, cette présomption de trouver si facilement de nouveaux amis; mais je ne vois dans cette hasardeuse versatilité ni force ni prévoyance.

Cette politique franche & indépendante, compagne fidelle de la liberté, veut être dirigée par la justice. Si, je ne dis pas le langage, mais les démarches, mais les justes réparations, mais les secours de nos alliés, rempliſſent notre attente, que nous reste-t-il à prétendre?

C'est pour qu'on n'enveloppe d'aucun nuage ces vérités clairement énoncées, que j'ajoute qu'il n'est plus question de négocier; que nous n'avons point à composer avec les convenances de nos amis; qu'il faut qu'ils sachent & reconnoissent qu'ils traitent avec le peuple français; que mettre en question sa souveraineté, cacher derrière l'ambiguité des formules & le vague des déclarations, le moindre doute sur la stabilité de notre acte constitutionnel, c'est rejeter notre alliance, c'est enfreindre tous les traités qui nous lient, c'est nous déclarer, que dis-je! c'est continuer de nous faire une guerre perfide.

Nous aurions pu, sans doute, dès le jour même de l'acceptation du roi, tenir ce langage à l'Espagne & à l'Empereur, mais il convient de le reconnoître avec franchise; il étoit impossible qu'au centre de l'Espagne, à l'extrême frontière de l'Allemagne, on n'eût pas pris des notions erronées sur notre constitution, & sur l'état du royaume. Environnés de mécontens, incertains de la sincérité de l'acceptation du roi, trompés par cette opposition si turbulente aux principes du nouveau gouvernement, les monarques de Vienne & de Madrid ont pu, à une distance de trois cents lieues, ne pas suivre, comme

ils l'auroient dû, le rapide cours des événemens de la révolution. Nous n'avions pas alors des sujets de plaintes aussi graves ; ils auroient appelé provocation ce qui est aujourd'hui une solution simple, & également nécessaire pour eux & pour nous.

Que le roi leur dise donc : L'heure est venue ; voulez-vous rester alliés du peuple français ? remplissez vos engagemens comme il a rempli les siens avec l'Espagne & l'Empire : si vous gardez le silence, nos traités sont rompus. Nous vous offrons une constante paix ; ne le dissimulons point, elle nous est nécessaire ; & ne l'est-elle pas à toutes les nations : nous la voulons, & nous l'obtiendrons avec vous ou contre vous. Toutes vos forces réunies ne pourroient jamais nous faire autant de mal que vos hésitations ; si vous écoutez la justice & l'intérêt des peuples, vous ne balancerez pas ; si vous différez, vous nous trompez, vous servez nos ennemis.

Cette démarche, digne de la loyauté d'un peuple libre, change-t-elle notre situation ? atténue-t-elle nos forces ? peut-elle nuire aux alliances que nous pourrions contracter avec des peuples moins jaloux de nos nouvelles destinées ? Non, non : celui-là seul trouve des alliés, qui se montre fidèle, & qui répugne à rompre ses premiers engagemens. Nous n'aliénerons point, en tenant ce langage, ceux qui veulent sincèrement rester unis à la France ; car on ne peut s'offenser de la franchise, de la mâle fierté de son ami : mais il seroit injuste, il seroit contraire à nos intérêts ; c'est empoisonner l'avenir, que prendre pour une rupture formelle le dernier office de l'Empereur : ceux qui poussent avec tant d'ardeur vers ce parti extrême, n'en ont donné aucune raison solide ; ils s'abusent étrangement, lorsqu'ils ne trouvent rien de regretable dans nos alliances actuelles avec l'Espagne & l'Empereur ; ils répètent les discours que tenoient en 1756 les censeurs de l'alliance autrichienne ; ils ne voient pas que la France & l'Em-

pire ont joui d'une paix profonde de plus de trente années, car je ne veux pas regarder comme une guerre la chicane de la Bavière ; & que cette tranquillité eſt le plus bel exercice de la garantie qui nous eſt déférée par le traité de Weſtphalie ; traité qu'avoit précédé, non une paix de trente ans, mais trente années de guerre & de calamités ; ils s'efforcent pourtant d'entraîner l'opinion publique vers un ſyſtême qui n'a point de baſes, & paroiſſent redouter que des démarches ſatisfactoires, que des actes ſincères, qu'une paix ſolide ne leur enlèvent leur chimère. Il ne faut pas que le peuple abuſé voye dans ce vœu terrible une meſure de patriotiſme ; ſon courage n'a pas beſoin d'être excité ; vouloir ou ne vouloir pas la guerre, ſont deux choſes abſolument abſurdes : il faut la faire, ſi pour le maintien de la conſtitution elle eſt inévitable ; mais il ne faut pas la rendre inévitable pour la faire.

Vous craignez, dites-vous, de nouveaux délais plus funeſtes que la guerre, & nous auſſi nous rejétons toute réponſe évaſive & dilatoire ; nous la conſidérons d'avance comme une hoſtilité. Mais pourquoi ſuppoſer que l'empereur voudroit perdre notre alliance, quand elle lui devient de plus en plus néceſſaire, & lorſqu'en exécutant fidèlement les articles du traité, nous exigeons une juſte réciprocité, une conſéquence naturelle de nos engagemens mutuels, lorſqu'en nous ſatisfaiſant pleinement il tiendra une conduite franche & digne d'un prince qui s'eſt montré philoſophe, & à qui la fortune offre l'occaſion d'influer ſur le bonheur & ſur la paix du monde.

Faut-il donc tant s'étonner que les puiſſances de l'Europe aient tardé à frapper de mort la féodalité & l'ariſtocratie, en reconnoiſſant la libre acceptation de l'acte conſtitutionnel par le chef de la maiſon de Bourbon ? Faut-il s'étonner qu'elles aient tacitement réſiſté à reconnoître pour alliance conclue avec le peuple français celle

qui fut conclue avec le roi; il faut vaincre, il faut dissoudre ces obstacles, ou périr glorieusement; mais c'étoit, soyons de bonne-foi, le moindre succès qu'on pût présumer des intrigues de tout genre dont les français émigrés ont assiégé tous les cabinets de l'Europe: il étoit facile de prévoir que le gouvernement espagnol, le plus absolu de tous, voudroit s'isoler politiquement pour éviter tout concert avec nous; mais cette alliance dont les conséquences l'effraient, lui est commandée par sa situation en Europe & celle de ses possessions en Amérique.

En effet, l'intérêt de sa conservation, la sûreté de l'importation de ses métaux, sa richesse fictive, la protection de ses plus riches colonies placées sous-le-vent des établissemens anglais & français, l'anéantissement certain de sa marine, si elle se livroit à d'autres alliances maritimes; voilà, malgré la disposition de son gouvernement, malgré la caligineuse théocratie qui l'environne, des motifs qu'il ne lui est pas facile de méconnoître.

Vainement représenteroit-on comme désormais impossible la réunion de nos forces avec celles de l'Espagne; les deux peuples en ont fait une assez chère expérience; & il est reconnu que les meilleures combinaisons de guerre maritime pour les flottes d'Espagne & de France, sont celles où on combinera les opérations sans amalgamer les forces.

Les espagnols n'ont point oublié notre fidélité à remplir nos engagemens, notre empressement au milieu même des évènemens de notre révolution, & du plus grand embarras de nos finances, à armer puissamment pour les secourir, pour les aider à repousser les injures de l'Angleterre, pour soustraire leur commerce à la perfide politique du ministère anglais; ces évènemens sont trop récens pour que le souvenir en soit effacé. On trouvera peut-être que

ces considérations sont prématurées ; mais elles m'ont paru nécessaires dans le moment où faisant de notre politique un art conjectural, on abandonne les principes les plus incontestables.

Quel changement est-il donc arrivé sur le globe ? La chaîne des Pyrénées est-elle engloutie par l'océan ? & le génie de Chatam, après avoir versé ses poisons au sein de la France, a-t-il aussi isolé physiquement l'Espagne pour l'asservir plus facilement à sa politique ? Non ; la vérité géographique ne peut pas être altérée : on ne transpose point avec de l'or les zônes de notre hémisphère ; & comme nous avons pris dans la nature les loix fondamentales de notre liberté, nous y prendrons aussi notre politique.

C'est donc sous ce rapport, c'est d'après les intérêts géographiques, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'il faut examiner le système de la triple alliance qui fut réellement établie sur de fausses bases, mais que des révolutions inattendues ; les fautes de quelques gouvernemens, & leur déviation de leur politique naturelle, rendent aujourd'hui utiles aux trois puissances, mais surtout à l'empereur.

Un de ces ministres-rois dont les caprices changeoient les destins de vingt-quatre millions d'hommes, imagine, avec autant de légèreté que d'audace, de changer la politique de l'Europe ; & s'exagérant l'accroissement de la puissance russe, & la possibilité de la ligue des puissances du nord, devenue impossible depuis l'accroissement de la maison de Brandebourg, il crut fixer la balance de l'Europe entre les mains de la France, en l'alliant à la maison d'Autriche. Il ne la fixa point, cette mobile balance ; il la céda par le fait à la maison d'Autriche, qui n'a pu la tenir seule aux yeux du grand Frédéric, mais qui n'en a pas moins retiré de grands avantages qu'il nous est utile de rappeler. C'est l'alliance avec la France qui a délivré la

la maiſon d'Autriche du plus redoutable ennemi. N'avons-nous pas abandonné notre alliance la plus utile, celle de l'empire ottoman, celle qui contenoit à notre gré l'aigle impérial? Nous avons attiſé de nos mains les guerres entre les ruſſes & les turcs, dont la première a divulgué à toute l'Europe le ſecret de leur foibleſſe, & dont la ſeconde a détruit le ſeul contre-poids de la puiſſance autrichienne.

En changeant ainſi ſans retour, car il n'en faut plus eſpérer depuis la ceſſion de la Crimée, la balance de l'Europe, & le moyen de diverſion qui, pendant trente ans, avoit arrêté les efforts de la maiſon d'Autriche, il falloit bien trouver dans ſon alliance un dédommagement conſidérable; & il ne pouvoit être que dans l'affranchiſſement de la politique anglaiſe. Ceux-là connoiſſent bien peu l'hiſtoire des guerres de Flandres & l'avantage que trouve l'Angleterre à nous ſuſciter une guerre conſtitutionnelle, qui comptent pour rien la paix de trente ans que nous devons uniquement à l'alliance de la maiſon d'Autriche. Le théâtre de la guerre de terre qui convenoit le plus à l'Angleterre, celui où elle pouvoit ſoudoyer à moins de frais une armée alliée dont elle diſpoſoit uniquement, celui qui couvrant la Hollande & l'inquiétant à-la-fois, mettoit toutes les reſſources de cette puiſſance à la diſpoſition de l'Angleterre, celui où nos ſuccès n'étoient que des triomphes & de la vaine gloire, ſans qu'il y eût aucun fruit à tirer pour la France de ſes conquêtes, tandis que le moindre revers ouvroit le cœur de l'empire; ce théâtre de guerre fut long-temps & eſt encore celui des Pays-Bas.

Qu'on diſe à quelle époque la France a pu ſoutenir avec éclat la guerre maritime & la guerre continentale, & ſi à l'époque des victoires de Fontenoi & de Laufeld, les Anglais ne récupéroient pas à la mer, en écraſant notre marine & notre commerce, des avantages moins brillans mais plus ſolides que nos victoires. Ne doutez pas que le mi-

niſtre dirigeant l'Angleterre, embarraſſé de l'iſſue des grandes négociations dans leſquelles il s'eſt engagé, & de la juſtification des dépenſes énormes qu'il a faites, & dont la nation s'apperçoit qu'elle n'a obtenu aucun ſolide avantage, ne ſaiſiſſe l'occaſion que vous lui offrirez. Une ſeule imprudence peut, contre le vœu même de la nation anglaiſe, forcer des meſures hoſtiles. L'Angleterre a garanti la nouvelle réforme du gouvernement du Brabant; qu'on vous propoſe de vous immiſcer dans cette laffaire du Brabant, que le mouvement ſi naturel à un peuple libre vous entraîne, & le théâtre de la guerre des Pays-Bas eſt encore occupé par l'Angleterre.

On a dit que l'alliance de la maiſon d'Autriche n'a pas rendu la guerre de ſept ans moins déſaſtreuſe & la paix de 1762 moins honteuſe pour la France. Je répondrai que les fautes du cabinet de Verſailles & l'inhabilité de nos généraux ne doivent être imputées qu'au gouvernement français à cette époque; que nous n'avons ſu ni conſerver, ni utiliſer les avantages de nos premières campagnes ſur le Rhin; mais nous devions effectivement à la maiſon d'Autriche de n'avoir pas dans les pays-bas français à ſoutenir contre toute l'Europe une guerre défenſive.

Mais c'eſt ſurtout dans notre dernière guerre contre l'Angleterre, que les avantages de notre alliance avec la maiſon d'Autriche ſe ſont fait ſentir, puiſqu'elle nous a valu la neutralité des puiſſances qui auroient pu s'allier à l'Angleterre, & que loin de traverſer notre influence ſur la Hollande, dont nous avons ſi mal profité, elle l'a favoriſée.

Qui peut douter que pendant cette guerre mémorable, & la plus glorieuſe que la France ait ſoutenue dans ce ſiècle, ſans l'alliance avec la maiſon d'Autriche, l'Angleterre nous eût ſuſcité une guerre de Pays-Bas, aurions-

nous pu alors menacer les Anglais dans leurs foyers, jeter une partie de notre armée sur nos flottes, attaquer à-la-fois toutes leurs possessions, les priver, par la Hollande, des ressources les plus précieuses pour leur marine ; enfin, aurions-nous pu donner la liberté à l'Amérique anglaise ?

Tels sont les avantages réciproques de notre alliance avec l'Empereur. Mais quoique depuis les changemens dont j'ai parlé, & ceux qu'il seroit trop long d'indiquer ici, cette alliance soit devenue naturelle, & fondée sur l'intérêt géographique, s'il falloit juger entre l'Empereur & nous, laquelle des deux puissances perdroit le plus à la rupture des traités, ce seroit lui, sans doute : il a besoin que ses ennemis soient les nôtres ; c'est lui, c'est lui seul que menace la triple alliance que nous avons laissé former, & qui, en nous arrachant l'inappréciable alliance de la Hollande, nous a ôté dans l'Inde les secours & les avantages qui pouvoient y relever notre commerce & notre puissance.

Vainement l'Empereur a-t-il recherché l'amitié de la Prusse & de la Hollande, tous ces contre-temps politiques n'en imposent point ; ils seroient effrayans pour le reste de l'Empire, s'ils n'étoient une convenance momentanée. Il étoit également nécessaire aux cours de Vienne & de Berlin, pour conserver chacune leur poids & l'intégrité de leurs forces, de prouver qu'elles ne pouvoient être armées l'une contre l'autre.

Mais un tel ordre de choses n'est point durable ; l'Empereur ne peut voir avec indifférence la politique ambitieuse de l'Angleterre, disposer de l'armée prussienne au sein de l'Empire, & intervenir ainsi très-efficacement dans les affaires continentales, auxquelles sa position ne devroit lui laisser aucune part.

Quelque fortement qu'on attache son attention aux relations politiques de l'Europe, avec quelque prévention

qu'on les examine, on trouve que jamais notre alliance ne lui fut plus néceſſaire ; & ſi l'on vient à examiner la poſition excentrique de ſes états héréditaires, les germes d'inſurrection qu'il a tant de peine à y étouffer, on s'affermit dans l'opinion qu'il ne peut vouloir entrer dans cette prétendue ligue, qui n'exiſtera ſans lui, puiſque nous ſommes décidés à ne pas ſouffrir de neutralité.

Je m'arrête, Meſſieurs, à cette menace d'un congrès des puiſſances ; & puiſqu'il faut pourſuivre juſqu'au fond du Nord l'incohérente coalition des protecteurs de la féodalité ; puiſque cette ſeule réalité ſurvit au rêve de Pilnitz, voyons s'il eſt raiſonnable de penſer que les puiſſances germaniques, & ſurtout le roi de Pruſſe, ſouffrent encore une fois que les hommes du Nord inondent l'Empire, & ramènent l'eſprit de conquête & de rapine. Toutes les nations en-deçà de la Baltique, qui font fleurir l'agriculture & les arts ſous une zône tempérée, ont un intérêt commun à ne donner aucun prétexte à des voiſins ambitieux, condamnés par la nature à recueillir de moindres avantages de leur ſol, pour abandonner le régime économique & circonſcrit qui leur convient, & venir troubler l'Empire par des expéditions chevaleresques. De quelque beau nom qu'on décore ce ſyſtême de piraterie, les états, ſolidement organiſés, enrichis par le commerce, verront le danger de ces courſes, & ne ſe prêteront pas à leurs caprices.

Au reſte, ſi malgré toutes les vraiſemblances politiques, malgré l'intérêt particulier de chaque puiſſance, malgré cette tendance générale à la deſtruction du principe ariſtocratique plus ou moins développé dans tous les états de l'Europe, malgré cette vérité déja profondément ſentie par quelques ſouverains, *que l'ariſtocratie eſt encore plus ennemie des rois que des peuples* ; ſi, dis-je, ce congrès pouvoit exiſter ; laiſſez, laiſſez-le ſe former

le tribunal de ſouverains; qu'ils oſent y traduire la conſtitution françaiſe, ils ne feront que hâter le développement de l'eſprit public ; le temps eſt déja paſſé où des motifs frivoles, où les paſſions des princes pouvoient engager une guerre générale. Je cherche vainement quel prétexte, quels ſentimens communs à toutes les puiſſances, quelle impreſſion générale ſur l'eſprit des peuples, pourroient ſervir de liens à tant d'intérêts hétérogènes ; les lumières ſont trop répandues, les eſprits trop agités pour qu'on puiſſe ſe paſſer d'une raiſon générale. Quand la ligue d'Ausbourg fut réſolue, tous les peuples de l'Europe redoutoient l'ambition de la France, tous avoient des injures à venger, tous pouvoient craindre le deſpotiſme de Louis XIV ; il ne fallut pas moins que cette terreur univerſelle pour déterminer cette ligue qui engloutit la France, & qui ne fit qu'affermir ſon triomphe & lui aſſurer ſes conquêtes. Mais aujourd'hui quel ſeroit donc le prétexte que feroient valoir les ſouverains aux yeux de leurs peuples ? quelle injure ont-ils ſoufferte, quels traités avons-nous enfreints, quels traités ne conſolide pas notre ſublime conſtitution ? Eſt-ce quand nous renonçons aux conquêtes, quand nous traitons tous les peuples en frères, quand nous fondons l'égalité des droits ſur la paix & ſur la juſtice, qu'on pourra perſuader aux peuples, qu'ils doivent nous traiter en ennemis pour diſſiper la frayeur de leurs princes ?

Mais que nous importe ce délire qui eſt ſi favorable aux progrès de la raiſon ? Ne ſommes-nous pas ſûrs de tenir nos ſermens ? doutons-nous de notre conſtance ? eſt-il un français qui voulût ſurvivre, je ne dis pas à la conſtitution, mais à la moindre modification du contrat ſocial.

Que nous parle-t-on du patriciat. Quel eſt l'homme libre qui oſeroit enviſager, diviſer, expliquer le parjure, en ſignant une honteuſe capitulation ?

Quelle perfide main oseroit ainsi tracer sur le front de la postérité la honte du nom français ! élevons-nous au-dessus de ces craintes ; il n'est pas plus dans le pouvoir humain d'arrêter l'expension de la vérité que celle de la lumière ; la divinité tutélaire de la liberté, l'égalité, n'est plus la chimère, la secrète consolation du sage ; elle est enfin apparue sur l'horison politique ; elle est ici ; nous la possédons ; nous la défendrons ; nous ne laisserons pas souiller son temple ; nous ne souffrirons pas qu'on la fasse rétrogader dans la nuit des temps.

Je conclus, par les considérations que j'ai fait valoir, que, religieux observateur des articles constitutionnels qui réservent au roi le droit d'*arrêter & de signer avec toutes les puissances tous les traités de paix, d'alliance & de commerce, & autres conventions qu'il jugera nécessaires au bien de l'état, sauf la ratification du corps législatif.*

Nous ne devons délibérer sur ces objets que lorsqu'ils seront proposés par le roi pour accorder ou refuser cette ratification.

Considérant,

Que les dernières mesures prises par le roi vis-à-vis de l'empereur, & qui nous ont été notifiées par le ministre des affaires étrangères dans la séance d'hier, sont telles que la nation devoit les attendre, & assurent dans le plus bref délai une solution définitive ;

Considérant enfin que notre mémorable décret du 14 janvier, sanctionné le même jour, est pour toutes les puissances une explication suffisante, & la seule digne du peuple français : je demande d'abord la question préalable sur les deux premiers articles du projet de décret de votre comité.

Je demande que le meſſage au roi n'ait d'autre objet que la manifeſtation de l'harmonie qui règne entre les deux pouvoirs, & la réunion de leurs efforts reſpectifs pour procurer immédiatement l'inconteſtable affermiſſement de la conſtitution françaiſe.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.